

# PLAN DE RÉPONSE COMMUNAUTAIRE AUX CAMPEMENTS

Direction du programme de santé mentale et  
dépendance

Janvier 2025

Des gens  
de cœur  
**unis**  
pour votre  
mieux-être

Québec 

**Plan de réponse communautaire aux campements** est une production du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (CISSS de Chaudière-Appalaches) :

363, route Cameron  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3E2  
Téléphone : 418 386-3363

Le présent document est disponible sur le site Internet du CISSS de Chaudière-Appalaches à l'adresse suivante : [ciSSsca.com](http://ciSSsca.com).

Toute reproduction partielle de ce document est autorisée et conditionnelle à la mention de la source.

ISBN (Version imprimée)  
ISBN (Version électronique)

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2025

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Contexte régional</b>	<b>6</b>
1.1 Description de la zone visée par PRCC	6
1.2 Description de l'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements dans la région	6
Les faits saillants	6
Les enjeux actuels liés à l'itinérance hors refuge et dans les campements	7
Portrait actualisé des campements, de l'itinérance hors refuges et personnes à risque	8
Collecte de données	8
Résultats obtenus	8
Carte simplifiée des personnes dans les campements, hors refuge et à haut risque	9
Tableau affichant les détails de données régionales	10
Les réalités des personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements	11
<b>2. Consultation des partenaires</b>	<b>12</b>
2.1 Description de la structure de gouvernance	12
2.2 Description de la table de concertation et autres parties prenantes	12
Description générale	12
Description de la table de concertation et des parties consultées (mandat, composition et fonctionnement)	13
Le tableau ci-dessous résume la description de la table de concertation de la région de Chaudière-Appalaches en matière d'itinérance hors refuge, dans les campements et à risque.	13
<b>3. Priorités de la communauté et objectifs</b>	<b>14</b>
3.1 Vision de la communauté	14
Priorités d'actions retenues par la table de concertation	14
Principes directeurs de l'initiative	15
3.2 Objectifs	16
Objectifs à court terme (0 à 12 mois)	16
Objectifs à moyen terme (ces objectifs sont tributaires d'un financement reconduit ou récurrent)	17
<b>4. Plan d'investissement</b>	<b>18</b>
4.1 Investissements de contrepartie du Québec (PAII)	18
4.2 Plan d'investissement pour les allocations reçues	19
Tableau incluant le plan d'investissement du financement reçu	19
<b>5. Résultats régionaux</b>	<b>20</b>
Secteur d'activité A : Services en matière de logement	20
Secteur d'activité B : Services de prévention de l'itinérance et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges	20
Secteur d'activité C : Services de soutien à la clientèle	21
Secteur d'activité D : Dépenses en immobilisations	21
Secteur d'activité E : Coordination des ressources et collecte des données	22
Secteur d'activité F : Dépenses administratives	22
<b>6. Références bibliographiques</b>	<b>23</b>



# INTRODUCTION

En avril 2024, le gouvernement du Canada a annoncé un budget destiné à augmenter le nombre de logements disponibles, à stimuler l'économie pour favoriser la prospérité de toutes les générations et à rendre le coût de la vie plus abordable (Canada, 2024). Dans ce cadre, un financement de 250 millions de dollars, réparti sur une période de deux ans, a été alloué aux provinces canadiennes afin de répondre rapidement et de manière ciblée aux problématiques des campements et de l'itinérance hors refuges.

Dans cette optique, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont conclu une entente prévoyant un financement de 24 778 908 \$ pour l'année 2024-2025, et un montant équivalent pour l'année 2025-2026. La région de Chaudière-Appalaches, identifiée comme une des régions sociosanitaires prioritaires dans cette entente, a reçu une allocation de 739 170 \$ pour l'exercice 2024-2025, ainsi que pour l'exercice 2025-2026.

Bien que d'autres programmes existent déjà pour répondre aux problématiques de logement des personnes en situation d'itinérance, l'initiative du Plan de Réponse Communautaire aux Campements (PRCC), au cœur de cette entente, s'inscrit dans un cadre spécifique avec des objectifs clairement définis. Ce programme cible en particulier :

1. Les personnes vivant en situation d'itinérance hors refuges.
2. Les personnes résidant dans des campements.
3. Les personnes à haut risque de sombrer dans l'itinérance hors refuges ou dans des campements.

La planification de cette initiative a été réalisée en collaboration avec le CISSS de Chaudière-Appalaches et des partenaires communautaires œuvrant auprès de la clientèle en situation d'itinérance, y compris des représentants municipaux. Cet exercice témoigne d'une consultation et d'une participation actives des partenaires, qui ont contribué à l'évaluation des besoins à combler et à la détermination des priorités. Ces partenaires ont également fourni des données précieuses concernant les campements, les personnes en situation d'itinérance hors refuges, et celles à risque d'y sombrer.

Les activités et mesures de soutien prévues dans le PRCC s'alignent avec le Plan d'Action Régionale et Communautaire Intégré (PARCI) en itinérance, qui adopte une approche holistique. Ce plan vise principalement à offrir :

1. Un accès à un lieu centralisé de services.
2. Des solutions de logement d'urgence ou transitoire.
3. Un accompagnement adapté pour répondre aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Dans le cadre de ce financement axé sur l'itinérance hors refuges et les campements, les activités et mesures de soutien ont été orientées vers :

1. Les investissements en immobilisations (secteur D).
2. L'accompagnement favorisant la stabilité résidentielle (secteurs A et C).
3. Le rehaussement des services 24/7, incluant les haltes-chaleur (secteur C).
4. Les travailleurs de rue (secteur C).

Le PRCC sera annexé au Plan d'Action Régionale et Communautaire Intégré en Itinérance (PARCI) et sera rendu public dans les 30 jours ouvrables suivant son achèvement, conformément aux directives établies.

# 1. Contexte régional

## 1.1 Description de la zone visée par PRCC

La région sociosanitaire de Chaudière-Appalaches, visée par le PRCC, est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent (Québec, s. d.). Elle est délimitée au nord-est par le Bas-Saint-Laurent, au sud-est par les États-Unis (l'État du Maine), au sud par l'Estrie, à l'ouest par le Centre-du-Québec, et au nord par la Capitale-Nationale, cette dernière étant séparée par le fleuve Saint-Laurent. Elle couvre une superficie de 15 074 km<sup>2</sup> et se subdivise en dix municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TE) (Québec, s. d.).

En 2023, la région comptait 448 665 habitants, représentant 5,06 % de la population totale du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2024). Le taux d'accroissement démographique était de 1,6 %. Les femmes représentaient 49 % de la population, contre 51 % pour les hommes. En matière de répartition par âge, le groupe des 20 à 64 ans était le plus nombreux, avec 54,9 % de la population, suivi des moins de 20 ans (21,3 %) et des 65 ans et plus (23,8 %) (Institut de la statistique du Québec, 2024).

Contrairement à la population globale du Québec, une proportion significative de la population de Chaudière-Appalaches (41,9 %) vit en zone rurale, tandis que plus d'un tiers des habitants résident dans la ville de Lévis (Institut de la statistique du Québec, 2024). À l'exception de Lévis, qui avoisine la ville de Québec, le reste de la région s'étend sur une zone rurale large comprenant d'autres petites villes.

En ce qui concerne la situation d'itinérance, toutes les MRC de la région sont ciblées par le PRCC :

- MRC de L'Islet
- MRC de Montmagny
- MRC de Bellechasse
- MRC des Appalaches
- Ville de Lévis
- MRC des Etchemins
- MRC de La Nouvelle-Beauce
- MRC de Beauce-Centre
- MRC de Beauce-Sartigan
- MRC de Lotbinière

## 1.2 Description de l'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements dans la région

### Les faits saillants

Le dénombrement effectué en 2022 dans la région de Chaudière-Appalaches a révélé qu'il y avait 293 personnes en situation d'itinérance (Gouvernement du Québec, 2023). Cet exercice a mis en évidence une augmentation de 16 % du nombre de personnes en situation d'itinérance par rapport à l'année 2018 (Gouvernement du Québec, 2023). Plus d'un tiers des personnes en situation d'itinérance vivent en itinérance cachée, la majorité d'entre elles résidant dans des ressources de transition (Gouvernement du Québec, 2023). La plupart des personnes passant la nuit en itinérance cachée sont âgées de 30 à 49 ans, ce qui souligne le défi lié au manque de logements adaptés pour cette tranche d'âge. En effet, la majorité des hébergements disponibles sont souvent destinés aux jeunes de 18 à 29 ans et aux femmes en difficulté. Les motifs les plus souvent évoqués pour expliquer les difficultés à trouver et maintenir un logement sont les problèmes de santé mentale, les dépendances et les revenus insuffisants.

## Plan de réponse communautaire aux campements

L'analyse diagnostique menée par la table de concertation lors de l'exercice de cartographie de 2022 a mis en lumière les principaux enjeux liés à l'itinérance dans la région de Chaudière-Appalaches. Cette rencontre a souligné plusieurs défis majeurs, notamment :

- Le manque de ressources financières pour soutenir les projets.
- Le manque de places dans les accueils inconditionnels.
- La pénurie de personnel.
- L'insuffisance d'hébergements d'urgence pour les hommes de 30 ans et plus.
- La durée très courte des hébergements de crise. Etc.

Ces éléments indiquent les priorités à cibler pour mieux répondre aux besoins criants de cette clientèle vulnérable.

### Les enjeux actuels liés à l'itinérance hors refuge et dans les campements

Concernant la situation régionale actuelle, comme l'avaient déjà démontré les rapports précédents, le phénomène de l'itinérance a connu une transition : de l'itinérance cachée avant la pandémie de COVID-19 à une itinérance visible après la pandémie. La région a enregistré une augmentation significative du nombre de personnes en situation d'itinérance, de celles à risque de se retrouver en situation d'urgence, ainsi que du nombre de campements. Cette pression accrue a conduit les centres d'accueil inconditionnels, ainsi que les hébergements de crise et d'urgence, à dépasser leurs capacités, obligeant souvent ces structures à refuser des clients supplémentaires.

En plus des problèmes liés au manque de logements abordables, la région fait face à une augmentation du nombre de personnes d'origine immigrante en situation d'itinérance. Il y a également une hausse des demandes de femmes victimes de violences conjugales qui sont à la recherche d'aide. Ces femmes sont parfois enceintes ou accompagnées d'enfants, vivant dans la précarité résidentielle et ayant des besoins d'ordre physique, psychologique et matériel.

En général, dans la région, les campements sont observés sur des terrains publics et privés, des plages, des parcs, et même dans les cages d'escaliers d'immeubles. Ces campements changent souvent de localisation après des démantèlements, ce qui rend leur identification et les interventions plus complexes. Ces lieux sont souvent contaminés par des déchets, des bouteilles d'alcool, et des excréments, ce qui les rend insalubres et met en danger les personnes qui y vivent.

De plus, ces campements présentent des risques pour la sécurité publique, notamment en raison des feux fréquemment allumés, augmentant le risque d'incendie. Une intervention du service d'incendie a déjà été nécessaire à cet égard. Les personnes en situation d'itinérance hors refuge passent également la nuit ou des moments de répit dans des lieux publics, des commerces, ou encore des toilettes publiques.

Parmi les obstacles à l'intervention dans les campements, on trouve les problèmes de financement destinés spécifiquement à relever les défis de l'itinérance dans les campements, la pénurie de professionnels (travailleurs de rue et autres intervenants), ainsi que le manque de données actualisées. Il y a également le manque de coordination pour suivre et répondre aux problèmes des campements.

## Plan de réponse communautaire aux campements

### Portrait actualisé des campements, de l'itinérance hors refuges et personnes à risque

#### Collecte de données

Compte tenu des délais, de la complexité et de la dynamique entourant la problématique de l'itinérance dans notre région, et en complément des informations obtenues lors des exercices précédents, nous avons jugé nécessaire de mener une collecte de données ponctuelle pour obtenir des informations actualisées. Les données recueillies dans ce cadre ne sont pas exhaustives : certaines sont issues d'estimations et d'autres proviennent des historiques des logements.

Pour dresser un portrait de l'état de l'itinérance hors refuge, des campements, et des personnes à risque de se retrouver dans ces situations, le présent exercice s'est appuyé sur les informations recueillies auprès des organismes communautaires et des services de police.

Un courriel a été envoyé à différents partenaires et personnes-ressources pour solliciter leur collaboration afin d'obtenir des informations concernant :

- Le nombre de campements.
- Le nombre de personnes logeant dans chacun des campements signalés.
- La ou les municipalités où se trouvent ces campements.
- L'emplacement précis de chaque campement.

En fonction de la disponibilité des données, plusieurs indicateurs ont été retenus pour souligner les besoins régionaux et/ou décrire la situation de l'itinérance dans les campements et hors refuge :

- Le nombre de personnes vivant dans les campements.
- Le nombre de personnes en situation d'itinérance hors refuge.
- Les appels de police liés au signalement de campements.
- Les demandes de service de logement pour une courte durée.
- Les refus d'accès aux services d'hébergement (en raison de places déjà comblées).
- Les estimations des personnes rencontrées par les intervenants.

#### Résultats obtenus

L'état de l'itinérance hors refuge et dans les campements dans la région de Chaudière-Appalaches se manifeste à travers diverses facettes, notamment les besoins non couverts exprimés par les personnes concernées. Les organismes communautaires, souvent considérés comme des lieux de recours essentiels pour les personnes en situation d'itinérance, sont fréquemment débordés. Ils font face à une saturation de leurs capacités et se voient parfois contraints de refuser l'accueil à des personnes pourtant dans le besoin.

Dans la région de Chaudière-Appalaches, quatre organismes communautaires offrent des services d'accueil inconditionnel, dont trois proposent également un hébergement d'urgence. En 2023-2024, ces quatre organismes ont dû refuser l'hébergement à un total de 1114 personnes, les laissant dans l'obligation de passer la nuit dans des lieux précaires ou à l'extérieur. Plus de 90 % des refus étaient liés à l'absence de places disponibles. Parmi les autres raisons invoquées, on trouve :

- Un sevrage trop important pour être pris en charge sur place.
- Des problématiques de santé mentale nécessitant des soins hospitaliers.
- Des situations judiciaires particulières.
- Des personnes ne répondant pas aux critères requis pour participer activement aux programmes en place.

L'organisme n'offre pas d'hébergement d'urgence 24/7.



## Plan de réponse communautaire aux campements

### Carte simplifiée des personnes dans les campements, hors refuge et à haut risque

Légende :

-  : Personnes dans un campement
-  : Personnes hors refuge
-  : Personnes à haut risque



## Plan de réponse communautaire aux campements

**Tableau affichant les détails de données régionales**

MRC	Personnes vivant en situation d'itinérance hors refuge	Personnes vivant dans des campements	Personnes à risque imminent de basculer en itinérance hors refuge ou dans des campements
<b>Lévis</b>	<p>Personnes trouvées au Café la Mosaïque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1-2 personnes dans l'entrée section trottoir-portique de Café Mosaïque</li> <li>- 4-5 personnes qui demandent de dormir de jour dans les fauteuils ou sur les banquettes dans le Café la Mosaïque</li> </ul> <p>Personnes trouvées à la fontaine Quai Paquet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnes de façon aléatoire tout l'été et dans les salles de bain publiques</li> <li>- Personnes qui dorment au parc près d'Aux Quatre Vents</li> <li>- Personnes qui dorment sur le terrain derrière la Maison du loisir 50+</li> <li>- Personnes qui dorment de façon aléatoire dans un parc près du Café Mosaïque</li> <li>- Personnes qui tentent d'entrer dans la bâtisse pour dormir dans le Patro de Lévis</li> <li>- Personnes qui tentent d'entrer dans la bâtisse d'UQAR pour dormir</li> </ul> <p>Personnes trouvées dans d'autres coins de la MRC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 personnes qui dorment derrière la bâtisse d'AIRBNB des escaliers</li> <li>- Des personnes qui dormaient sur les terrains privés de façon aléatoire (identifié par les citoyens)</li> <li>- Des personnes qui dorment au parc des chutes de Charny</li> <li>- Des personnes qui dorment dans la cabane de baseball - Ouest de la Ville</li> <li>- Des personnes qui dorment dans la salle d'attente de l'Urgence pour se reposer</li> <li>- Des personnes qui dorment dans les Galeries Chagnon pour se reposer</li> </ul>	<p>Rapporté par la police de Lévis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 31 appels de signalement à la police pour des campements</li> <li>- 7 interventions dans les parcs de chute de chaudières</li> <li>- 1 intervention de service d'incendie dans un campement (pour feu)</li> <li>- 28 interventions pour campements/abris de fortune (dans les cages d'escalier, terrains privés et commerces)</li> </ul> <p>Rapporté par le Centre aide et prévention jeunesse (CAPJ)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3-12 personnes dans les campements mobiles dans la ville de Lévis (vieux quartiers)</li> </ul> <p>Rapporté par l'Équipe SIV (Soutien d'intensité variable) et AAOR (Accueil, Analyse, Orientation et Référence) du CLSC de Lévis</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Campement le long de la piste cyclable entre des arbres à la hauteur de l'hôpital de jour (en été)</li> </ul> <p>Personnes rapportées par l'organisatrice communautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 femme était installée au stationnement du cimetière Mont-Marie</li> <li>- 1 tente était installée aux abords de la piste cyclable près de la grève Gilmour</li> </ul>	<p>Aucune information</p>
<b>Montmagny</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 hommes qui dorment chacun dans leur voiture (plage Berthier-sur-Mer)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Campements occasionnels dans le parc St-Nicolas et le cimetière en été</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un appartement délabré habité par 8-9 personnes (qui fermera sous peu)</li> <li>- 10 personnes qui habitent dans une maison de chambres, qui ont reçu un avis de quitter dans 3 mois</li> <li>- 2 personnes vulnérables qui auront des difficultés à se relocaliser dans un autre logement</li> </ul>
<b>L'îlet</b>	Aucune information	Aucune information	Aucune information
<b>Bellechasse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'autres personnes qui dorment dans les voitures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 campements (1 personne par campement)</li> </ul>	Aucune information
<b>Les Etchemins</b>	Aucune information	Aucune information	Aucune information
<b>La nouvelle Beauce</b>	Aucune information	Aucune information	Aucune information
<b>Beauce-Centre</b>	Aucune information	Aucune information	Aucune information
<b>Beauce-Sartigan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une autre personne dort à différents endroits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 campements, dont l'un en dessous d'un viaduc près du Bercaill et l'autre près du barrage</li> <li>- Campement dans le Parc Veilleux à Saint-Georges</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une maison de chambres qui est en surpopulation aurait reçu un avertissement de diminuer le nombre de locataires. Les gens qui y habitent sont inquiets de se retrouver à la rue.</li> </ul>
<b>Lotbinière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des gens vivant dans leur voiture</li> <li>- Des personnes errantes près des dépanneurs</li> <li>- Une personne dormant dans son « bunker »</li> <li>- Des personnes vivant en forêt sans eau ni électricité dans des camps/chalets 3 saisons.</li> </ul>	Aucune information	Aucune information
<b>Les Appalaches</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des gens qui « crèchent » dans l'ancienne Fonderie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 campements du long de la rivière Bécancour</li> <li>- 3 campements près du viaduc</li> </ul>	Aucune information

**N.B :** Le processus de **recueil** de données ci-haut présentées n'a pas atteint la saturation. La représentation est à titre indicatif.

## Plan de réponse communautaire aux campements

### Les réalités des personnes en situation d'itinérance hors refuge et dans les campements

Afin de mieux comprendre les réalités des personnes vivant dans les campements, en itinérance hors refuge, ou à risque de basculer dans l'itinérance, nous avons mené un recueil de données qualitatives ponctuelles. Les intervenants d'un organisme travaillant auprès de cette clientèle ont recueilli ces informations à l'aide d'un questionnaire utilisé dans le cadre d'entrevues semi-dirigées.

Parmi les cinq personnes interrogées, trois ont déclaré vivre pour la première fois dans des campements, tandis que les deux autres avaient déjà vécu dans des campements pendant plusieurs hivers. Deux des répondants ont pu trouver une place dans un hébergement à court terme offert par un organisme communautaire de la région. Deux autres restent en situation d'itinérance dans la rue et utilisent les lits d'urgence, tandis qu'une autre personne est hébergée temporairement chez des amis.

La majorité des personnes ayant vécu dans des campements ont rapporté qu'elles n'avaient pas accès à un logement abordable. Elles ont souligné le manque de logements à prix raisonnable. De plus, certains ont mentionné que leur mode de vie ne correspondait pas aux exigences liées à la vie en logement, et que certains propriétaires refusaient de leur louer un appartement. Ces facteurs les ont contraints à recourir aux campements ou à la rue.

Pendant les périodes de froid, ces personnes se tournent vers différentes ressources en fonction de leurs besoins et des possibilités. L'accueil inconditionnel est leur principale ressource pour répondre à leurs besoins primaires, tels que l'accès à des lits d'urgence, des douches, un endroit pour se réchauffer, des repas chauds, du café ou d'autres boissons chaudes. Elles reçoivent également d'autres formes d'aide, comme le séchage de manteaux, de bottes et de mitaines.

D'autres ressources, comme les toilettes publiques, leur servent principalement à se laver, se réchauffer et se sécher à l'aide des sèche-mains. Parfois, elles se rendent dans des lieux publics pour se réchauffer durant les périodes des grands froids.

Les personnes vivant dans les campements ou hors refuge ont souligné qu'elles se rendent régulièrement dans les ressources mises à leur disposition, non seulement pour accéder à des denrées alimentaires, des services ou de la chaleur, mais aussi pour bénéficier d'un accueil et d'une écoute sans jugement.

Lorsque les répondants ont été invités à proposer des moyens d'améliorer les services pour mieux répondre à leurs besoins, ils ont identifié les priorités suivantes, dans cet ordre :

1. Augmenter le nombre de travailleurs de rue qui se déplacent vers les campements et les personnes vivant dans la rue.
2. Rendre les haltes-chaleur et les lieux de répit accessibles tout au long de l'année.
3. Offrir davantage d'accompagnement pour trouver un logement et le conserver.
4. Améliorer l'accès aux services de santé grâce à une aide accrue pour s'y rendre.

En bref, les témoignages recueillis révèlent des réalités profondes et complexes concernant les personnes vivant dans des campements, en itinérance hors refuge ou à risque d'itinérance. Ces personnes se retrouvent souvent dans ces situations en raison d'un manque de logements abordables et des obstacles supplémentaires tels que des propriétaires réticents à louer ou un mode de vie incompatible avec les attentes du marché locatif. Les réponses aux besoins fondamentaux, comme l'accès à des repas chauds, des services de réchauffement et des lieux d'hébergement temporaires, sont partiellement assurées par des ressources communautaires et publiques, mais ces solutions restent limitées. L'isolement social et la stigmatisation font partie intégrante de la vie des personnes interrogées, qui recherchent non seulement des services matériels, mais aussi un accueil chaleureux et sans jugement.

## Plan de réponse communautaire aux campements

Ces données soulignent la nécessité urgente d'une action concertée pour répondre à des besoins multiples, en améliorant l'accès aux services existants tout en repensant les structures d'hébergement et d'accompagnement pour les rendre plus accessibles et adaptés aux réalités de ces populations vulnérables. Les priorités identifiées par les répondants indiquent clairement qu'une approche plus proactive et inclusive est essentielle pour lutter contre l'itinérance et soutenir la réintégration de ces individus dans un logement stable.

## 2. Consultation des partenaires

### 2.1 Description de la structure de gouvernance

La structure de gouvernance retenue pour mettre en œuvre ce plan est similaire à celle présentée dans le PARCI. Elle est organisée sous trois instances principales : le comité directeur, le comité régional intersectoriel en itinérance et deux instances locales, soit le comité collectivité désignée (CD) Alphonse-Desjardins et le comité ICRÉ.

Voir document du PARCI en annexe.

### 2.2 Description de la table de concertation et autres parties prenantes

#### Description générale

La conception du PRCC a nécessité la consultation de divers collaborateurs qui sont généralement impliqués dans la lutte contre l'itinérance dans toute la région de Chaudière-Appalaches. Dans cette région, plusieurs partenaires travaillent sur la problématique de l'itinérance, qu'il s'agisse d'institutions publiques, privées ou d'organismes non gouvernementaux. Chacun d'entre eux agit selon son mandat et son champ d'expertise. Les organismes communautaires, en contact constant avec la clientèle, constituent un pilier incontournable dans la réalisation des projets en itinérance. La mise en place de ce plan a impliqué la concertation de tous ces partenaires afin d'élaborer un plan réaliste ayant un impact considérable sur cette problématique. La table de concertation a permis d'échanger sur la situation actuelle de l'itinérance dans la région et a suscité une réflexion approfondie sur les grandes orientations de financement pour cette initiative.

Comme mentionné plus haut, durant cet exercice, nous avons également consulté la clientèle ciblée afin de saisir les réalités vécues. Nous avons pris en considération leurs propositions concernant les moyens d'améliorer les services qui leur sont offerts. Les projets qui seront financés s'inscriront dans l'ordre des priorités identifiées lors de ces consultations. Par ailleurs, une collaboration étroite a eu lieu avec les intervenants de rue qui travaillent spécifiquement auprès de la clientèle hors refuge et dans les campements. Cela nous a permis d'apprécier les besoins spécifiques et d'établir des priorités. En outre, nous avons reçu des suggestions et des conseils pratiques pour améliorer l'offre de services à la clientèle, et nourrir les pistes d'intervention concernant la problématique de l'itinérance hors refuge et dans les campements.

La table de concertation est composée de :

- Les représentants du programme de santé mentale et dépendance
- Les représentants de direction de la santé publique
- Les organismes communautaires
- Les représentants de la ville de Lévis
- Le représentant de la ville de Saint-Georges
- Les intervenants en itinérance

## Plan de réponse communautaire aux campements

### Description de la table de concertation et des parties consultées (mandat, composition et fonctionnement)

Le tableau ci-dessous résume la description de la table de concertation de la région de Chaudière-Appalaches en matière d'itinérance hors refuge, dans les campements et à risque.

Comité	Description	Mandat	Composition
<b>Comité directeur du CISSS de Chaudière-Appalaches</b>	<p>L'instance décisionnelle stratégique qui supervise la mise en place du PRCC pour garantir sa réussite.</p> <p>Il s'assure également de la pérennité des projets qui en découle et de l'impact considérable sur la situation d'itinérance dans la région de Chaudière-Appalaches</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer les orientations en cohérence avec les orientations ministérielles.</li> <li>- Analyser et décider l'attribution financière en concertation avec des partenaires intersectoriels.</li> <li>- Assurer une représentativité équitable des partenaires du territoire.</li> <li>- Assurer un suivi de performance et de pertinence des projets.</li> <li>- Planifier et superviser les activités en lien avec PRCC</li> </ul>	<p>Directeur/APPR en itinérance / représentant de la santé publique / représentant du programme de santé mentale et dépendance</p>
<b>Comité régional intersectoriel en itinérance</b>	<p>L'instance de collaboration stratégique réunissant des acteurs clés de divers secteurs pour aborder les enjeux liés à l'itinérance à l'échelle régionale.</p> <p>Il joue un rôle central dans la coordination des efforts et s'assure que les interventions apportent des réponses rapides et adaptées aux besoins des personnes en campements et en situation d'itinérance hors refuge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'assurer d'une cohérence régionale dans la lecture des enjeux et des besoins de la clientèle.</li> <li>- Suivre la performance des actions déployées pour une offre de service intégrée avec les services du CISSS, les partenaires communautaires et intersectoriels.</li> </ul>	<p>Organisateurs communautaires/APPR/ représentant de la DSPu (Direction de santé publique).</p>
<b>Comité de sélection des projets</b>	<p>L'instance décisionnelle chargée d'évaluer, d'analyser et de prioriser les propositions de projets soumis dans le cadre du PRCC.</p> <p>Il veille à ce que les projets sélectionnés répondent aux critères établis par le MSSS, aux priorités fixées et aux besoins identifiés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude des propositions de projets soumises et faire des recommandations.</li> </ul>	<p>Représentant du programme de santé mentale et dépendance/ représentant de la DSPu/ APPR en itinérance, représentants municipaux</p>
<b>Comité CD de Lévis</b>	<p>La table ronde de discussion/échange concernant la problématique d'itinérance dans la communauté désignée (CD) de Lévis.</p>	<p>Participe à la réflexion sur l'état de la situation d'itinérance hors refuge et campements, les enjeux, les services à prioriser dans la ville de Lévis.</p>	<p>Représentants de organismes communautaires qui sont impliqués dans l'itinérance dans la ville de Lévis, organisateurs communautaires, représentants des municipalités et de la ville de Lévis.</p>
<b>Comité ICRÉ</b>	<p>La table ronde de discussion/échange concernant la problématique d'itinérance dans les communautés rurales et éloignées (ICRÉ).</p>	<p>Participe à la réflexion sur l'état de la situation d'itinérance hors refuge et campements, les enjeux, les services à prioriser dans les ICRÉ</p>	<p>Représentants de organismes communautaires qui sont impliqués dans l'itinérance dans les communautés rurales et éloignées.</p>

### 3. Priorités de la communauté et objectifs

La description de la vision de la communauté ainsi que des liens avec les principes directeurs de l'initiative mis de l'avant par le gouvernement fédéral et adaptés en fonction des réalités du Québec sont décrits dans cette section.

#### 3.1 Vision de la communauté

Dans la région de Chaudière-Appalaches, notre plan de réponse communautaire aux campements vise à soutenir les personnes en précarité résidentielle, en situation d'itinérance hors refuges, et dans des campements à atteindre une stabilité résidentielle à travers un accompagnement personnalisé. Nous suivons le principe d'accompagnement inclusif et holistique, qui se fait dans l'assurance de la dignité et le respect des choix de la personne, afin d'atteindre son autonomie. Notre priorité de départ est d'aider la clientèle itinérante à donner accès à un hébergement (d'urgence et de transition) pour les sortir de la rue et répondre à leurs besoins, en attendant de trouver un logement stable à long terme.

#### Priorités d'actions retenues par la table de concertation

Pour établir les priorités d'actions, la table de concertation s'est basée sur l'ampleur des problèmes de campements et de l'itinérance hors refuges, les défis actuels en ce qui concerne les logements et hébergements d'urgence, ainsi que les besoins exprimés. D'autre part, elle a pris en considération les ressources disponibles. Étant donné la nature du financement et sa durée (montant non récurrent), la table de concertation, lors de son exercice de remue-méninges, a retenu ces priorités :

1. **Consolider les projets concernant l'immobilisation.** Entre autres, augmenter le nombre d'hébergements d'urgence et transitoires en créant des places supplémentaires, des lits et autres équipements dédiés au confort de la clientèle. L'immobilisation va de pair avec la création d'espaces pour des consultations par des professionnels de santé en vue du rehaussement des services de santé mentale, des dépendances et de santé physique.
2. **Augmenter la disponibilité des intervenants et autres personnels.** En effet, la pénurie des intervenants de rue est une réalité actuelle dans la région. Il est nécessaire de répondre aux besoins élevés des personnes dans les campements et hors refuges. C'est dans cette optique qu'il y aura également une augmentation des heures de disponibilité des services à la clientèle.
3. **Mettre en place des mesures pour inciter les personnes dans les campements, hors refuges et à risque de basculer en itinérance, à bénéficier des services en itinérance.** Cela inclut l'installation de casiers de stockage pour les affaires personnelles, des cages pour les animaux de compagnie, et l'adaptation des espaces d'accueil.
4. **Mettre en place un système de coordination et d'expansion du "reaching out"** pour les personnes dans les campements, à risque et hors refuges. Ceci s'inscrira dans l'approche inclusive à travers la création d'équipes mobiles qui sillonneront les recoins des MRC pour répondre aux besoins ponctuels de la clientèle et les aider à rejoindre le système. Cela permettra d'éviter le phénomène des portes tournantes.
5. **Mettre en place un mécanisme de suivi régulier** du phénomène des campements.
6. **Déployer sur toute la région le protocole** de collaboration et d'intervention auprès des personnes dans les campements.

## Plan de réponse communautaire aux campements

### Principes directeurs de l'initiative

#### Assurer la dignité de la personne

Dans notre approche, nous valorisons la dignité de chaque personne et faisons preuve de compassion. Toutes les interventions seront fondées sur le respect de la personne et de ses propres choix, la tolérance, l'écoute active et sans jugement. Nos actions viseront à offrir un environnement propice au développement de l'autonomie en s'appuyant sur les forces et les besoins uniques des personnes vivant en campements, hors refuges ou à risque d'itinérance.

#### Favoriser la stabilité résidentielle avec accompagnement

Notre objectif est d'offrir l'accès à un logement ou un hébergement sécuritaire, salubre et adapté à des besoins de la clientèle. Afin de briser le cycle de l'itinérance et offrir une stabilité considérable, nous privilégions une approche qui va au-delà de l'hébergement temporaire. En travaillant en étroite collaboration avec nos divers partenaires, les intervenants, les propriétaires de logements et les ressources communautaires, nous suivrons le principe de « logement d'abord » pour trouver des solutions menant à des logements stables et à long terme. Dans ce processus, l'accompagnement personnalisé sera comme toujours notre pilier incontournable et il va inclure l'accès à des ressources en santé mentale, en emploi, ainsi qu'en développement personnel.

#### Une planification et une mise en œuvre inclusives

Cette initiative est le fruit d'une étroite collaboration entre le CISSS de Chaudière-Appalaches et les différents partenaires qui ont nourri la réflexion, participé dans la conception et contribueront à la mise en œuvre du plan pour relever les défis présents. À la quête des réponses rapides et ciblées, notre idée est de nous approprier les réalités des personnes vivant en campements, hors refuges ou à risque d'itinérance. Pour ce faire, nous nous sommes basées également sur les besoins exprimés par la clientèle à travers des expériences vécues. Ceci nous permettra à son tour de déployer des stratégies adaptées à des réalités de la région. Dans cet exercice, l'expertise et les expériences de nos partenaires seront mises au centre de notre planification pour garantir le succès de cette initiative.

#### La transformation des refuges

Étant donné que les personnes concernées font face à un manque de refuge, et que les hébergements existants démontrent de grands défis en ce qui concerne les capacités d'accueil, la transformation des refuges s'avère une composante clé de notre plan d'action. En premier lieu, nous nous assurerons de transformer les refuges en augmentant les capacités d'accueils des centres d'hébergement et des accueils inconditionnels (augmentation du nombre de lits, des chambres, logements, etc.). La transformation suivante se fera par intégration des services de proximité, création d'espaces de répit sécurisé et l'organisation de l'aide alimentaire. Ce dernier donnera accès à des services de santé mentale et dépendances, et de santé physique offerts par des professionnels compétents (intervenants en santé mentale, infirmier, etc.). En dernier, pour rendre les milieux plus adaptés et accueillants, il y aura l'aménagement des lieux sécuritaires pour entreposer les effets personnels de la clientèle (médicaments, couvertures, sacs, etc.). Et ainsi ces milieux d'accueil deviendront des espaces transitoires axés sur la réintégration sociale et l'accès à des ressources favorisant la stabilisation résidentielle.

#### Coordination pour une prestation cohérente, équitable et efficace des services

Dans notre approche, la coordination sera un pilier du bon déroulement des interventions. Elle sera essentielle pour éviter des lacunes et garantir que chaque personne en itinérance reçoive ce qui est propre à ses besoins. Nous établirons des mécanismes de coordination régionaux qui nous rassembleront avec nos partenaires chacun dans son champ de travail et d'expertise pour s'assurer de la cohérence et rapidité des interventions. Il y aura des rencontres de comités de CD et les ICRÉ pour échanger sur l'efficacité des services, et les progrès de projets. Ceci permettra à harmoniser l'offre de services à la clientèle. De plus, il y aura le suivi périodique avec les organismes communautaires pour les appuyer en cas de besoin.

### 3.2 Objectifs

#### Objectifs à court terme (0 à 12 mois)

##### 1. Augmentation immédiate de la capacité des hébergements d'urgence et transitoire

###### Résultat visé :

- Création (ajout) de 34 nouveaux lits dans les hébergements d'urgence existants en collaboration avec les partenaires communautaires et municipaux.
- Révision et adaptation des infrastructures pour accueillir des lits temporaires supplémentaires (espaces modulaires, abris temporaires et rénovations).
- Renouvellement des installations pour accommoder la clientèle plus spécifiquement dans la période des grands froids (d'hiver) et grandes chaleurs (été).
- Réduction du nombre de refus de 50% en raison du manque de places.
- Équiper une cuisine pour répondre aux besoins (achat d'ustensiles, vaisselle, four, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle et microonde).

##### 2. Augmentation de la capacité d'accès et de prise en charge de la clientèle

###### Résultat visé :

- Ajouter les heures de présence des intervenants dans les centres d'accueil, dans la rue, ainsi que dans les hébergements d'urgence et transitoires.
- Augmenter de 20 heures la présence hebdomadaire permettra d'aider 6 personnes supplémentaires.
- Aménager et réadapter l'espace d'accueil pour améliorer la prise en charge de la clientèle (installer des équipements supplémentaires tels que des chaises, des tables, une télévision, une bibliothèque, une buanderie, etc.).

##### 3. Renforcement des services de proximité dans les campements et hors refuges

###### Résultat visé :

- Déploiement de 2 équipes mobiles pour intervenir chez les personnes en itinérance hors refuge et dans les campements en offrant des services (nourriture, produits d'hygiène, soins infirmiers, information sur les ressources, accompagnement).
- Augmentation des interventions de soutien auprès des personnes vivant en campements de 75 %.
- Collecte systématique de données pour suivre l'évolution de la situation et les besoins prioritaires.

##### 4. Rehaussement de l'accompagnement et suivi sanitaire

###### Résultat visé :

- Augmentation des heures de disponibilité des intervenants de rue.
- Aménagement de places supplémentaires pour consultation des infirmiers dans les accueils inconditionnels.
- Offrir les services de soutien en recherche de logement stable.



## Plan de réponse communautaire aux campements

### 5. Consolider les services spécialisés en santé mentale et en dépendance accessibles directement sur le terrain en complément aux équipes mobiles

#### Résultat visé :

- Consolidation des services dédiés à la réduction des méfaits et au repérage de la clientèle, à l'évaluation des besoins en matière de santé/dépendance et à l'accompagnement vers des services de traitement.
- Référencement actif vers des programmes de désintoxication ou de réhabilitation pour au moins 25% des usagers rencontrés.
- Distribution de 500 trousse de réduction des méfaits (ex. : naloxone, seringues propres) pour réduire les risques associés à la consommation.

### 6. Augmenter la capacité et adapter les services pour répondre aux besoins spécifiques des femmes

#### Résultat visé :

- Création de 3 lits supplémentaires réservés aux femmes dans les services d'hébergement existants.
- Référencement à des services spécialisés (soutien psychosocial, appui durant la période post-violence conjugale, dépendances, etc.) pour 100 % des femmes hébergées.

## Objectifs à moyen terme (ces objectifs sont tributaires d'un financement reconduit ou récurrent)

### 1. Pérennisation et augmentation des places d'hébergement transitoire

#### Résultat visé :

- Création de 25 lits supplémentaires dans des hébergements transitoires adaptés pour des séjours de moyen terme.
- Accès amélioré pour les populations vulnérables (jeunes, personnes en situation de dépendance, femmes en difficulté).
- Mise en place d'un plan de sortie progressive vers des solutions de logement permanent pour 40% des usagers des hébergements transitoires.
- Augmenter le nombre de chambres de femmes en difficultés pour un hébergement.

### 2. Développement d'une réponse intégrée à l'itinérance visible

#### Résultat visé :

- Réduction du nombre de campements visibles de 30% grâce à une prise en charge proactive et coordonnée.
- Stabilisation résidentielle pour 30% des personnes en situation d'itinérance identifiées.

## Plan de réponse communautaire aux campements

### 3. Renforcement des services de dépendance à la clientèle itinérante

#### Résultat visé :

- Formation continue des intervenants pour améliorer les pratiques (réduction des méfaits, gestion de crise, santé mentale).
- Intensifier les activités de « reaching out » à travers les équipes mobiles pour rapprocher les usagers à des services de dépendance, de consultation, etc.
- Collaboration accrue avec les ressources spécialisées en dépendance pour orienter 50% des personnes identifiées comme à risque (selon leur consentement).

## 4. Plan d'investissement

### 4.1 Investissements de contrepartie du Québec (PAII)

Comme faisant partie de l'entente entre le gouvernement du Canada et le Québec, le CISSS de Chaudière-Appalaches doit démontrer qu'un financement au moins égal à la contribution fédérale pour des activités comparables est investi dans la communauté. Pour ce faire, le gouvernement du Québec fait valoir les investissements du Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 (PAII), qui s'inscrivent en cohérence avec l'esprit de ce financement.

La description de ces investissements et les détails figurent dans le tableau personnalisé et le gabarit reçus du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Le tableau personnalisé et le gabarit de la région de Chaudière-Appalaches reçus ont été validés et complétés. Ces documents apparaissent en annexe de ce PRCC.

## Plan de réponse communautaire aux campements

### 4.2 Plan d'investissement pour les allocations reçues

Tableau incluant le plan d'investissement du financement reçu

Nom du secteur d'activité correspondant	Coût par année 2024-2025 (financement du fédéral)	Coût par année 2025-2026 (financement du fédéral)	Description	Autres sources de financement et montant (le cas échéant)
<b>Service en matière de logement</b>	135 250 \$	135 250 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de lits supplémentaires</li> <li>- Fond d'argent pour logement</li> <li>- Achat d'équipements</li> <li>- Denrée alimentaire</li> <li>- Entretien des hébergements</li> </ul>	
<b>Services de prévention et d'orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges</b>	116 050 \$	116 050 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement des frais de déménagement</li> <li>- Mise en place des équipes mobiles</li> <li>- Achat des kits de dépannage</li> <li>- Prestation d'une aide d'urgence</li> </ul>	
<b>Services de soutien à la clientèle</b>	235 250 \$	235 250 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture des besoins essentiels</li> <li>- Soutien au programme alimentaire</li> <li>- Augmentation des disponibilités intervenants</li> <li>- Mise en place des haltes à chaleur</li> </ul>	
<b>Investissements en immobilisations</b>	252 620 \$	252 620 \$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des hébergements d'urgence</li> <li>- Logements de transition pour femmes en difficulté</li> <li>- Établissement non résidentiel (équipement de cuisine, etc.)</li> <li>- Achat de logements de transition</li> </ul>	
<b>Coordination des ressources et collecte de données</b>	0 \$	0 \$		
<b>Dépenses administratives</b>	0\$	0\$		
<b>Total</b>	<b>739 170 \$</b>	<b>739 170 \$</b>	<b>= 1 478 340 \$</b>	

### 5. Résultats régionaux

Dans cette section, nous avons détaillé les résultats, les cibles et les indicateurs de suivi qui seront utilisés pour mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'itinérance hors refuge et dans les campements, ainsi que dans la prévention de situations imminentes d'itinérance hors refuge ou dans les campements. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur des indicateurs de nature quantitative, qualitative et d'efficacité.

#### Secteur d'activité A : Services en matière de logement

##### Résultat attendu :

Réduction du nombre de personnes vivant en campements, hors refuge par le placement en logement stable / hébergement d'urgence ou transitoire.

##### Indicateurs :

- Nombre de personnes en situation d'itinérance hors refuge logées dans un logement plus stable
- Nombre de personnes placées en logement stable durant chaque exercice financier.
- Parmi les personnes placées :
  - o Combien sont restées logées après 3 mois.
  - o Combien sont restées logées après 12 mois.
  - o Combien ont quitté le programme avec succès à 12 mois ou à un moment antérieur
  - o Combien étaient toujours logées après 12 mois et avaient encore besoin d'aide
- Nombre de nouvelles places accessibles dans les logements supervisés permanents.

##### Cibles :

- Loger 30 personnes par an jusqu'au 31 mars 2026.
- 80 % des personnes logées restent en logement stable après 12 mois.
- Augmenter de 20 % les places dans les logements supervisés permanents d'ici 2026.

#### Secteur d'activité B : Services de prévention de l'itinérance et orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges

##### Résultat attendu :

Réduction des situations imminentes d'itinérance par des services de prévention et d'orientation;

Augmentation des contacts « reaching out » et accompagnements faits auprès des personnes dans les campements par les intervenants.

##### Indicateurs :

- Nombre de personnes en situation d'itinérance hors refuge qui ont bénéficié de services de prévention;
- Nombre de personnes orientées vers des services à l'extérieur des refuges;
- Nombre de personnes ayant bénéficié du service durant chaque exercice financier (dont le suivi est prévu pour l'exercice financier);

## Plan de réponse communautaire aux campements

### **Cibles :**

- Offrir des services de prévention à 200 personnes jusqu'en 2026.
- Orientation réussie de 75 % des cas vers des services externes pour la prise en charge.
- 85 % des personnes orientées restent en logement stable après 12 mois

## **Secteur d'activité C : Services de soutien à la clientèle**

### **Résultat attendu :**

Augmentation de l'autonomie et du bien-être des personnes en situation d'itinérance par un soutien psychosocial;

Augmentation de la disponibilité des travailleurs de rue (pour offrir des services et accompagnement), des heures de services et des haltes chaleur;

Amélioration du confort des usagers;

Amélioration de l'accès à des services alimentaires.

### **Indicateurs :**

- Nombre de personnes bénéficiant de services psychosociaux chaque exercice financier.
- Nombre d'heures de disponibilité des travailleurs de rue ajoutées.
- Taux de satisfaction des clients envers les services reçus.
- Nombre de repas distribués par semaine/mois.

### **Cibles :**

- Soutenir 200 personnes par an jusqu'au 31 mars 2026.
- Atteindre un taux de satisfaction supérieur à 90 %.
- Atteindre une augmentation de 10 % des heures d'accessibilité
- Atteindre une augmentation de 30 % de personnes accompagnées
- Distribuer 2 000 repas par mois aux personnes en situation d'itinérance ou en campement d'ici 2026.
- Offrir des services alimentaires à au moins 500 individus uniques par an jusqu'en 2026.

## **Secteur d'activité D : Dépenses en immobilisations**

### **Résultat attendu :**

Amélioration des infrastructures disponibles pour les personnes vivant en campements;

Aménagement des espaces et commodités des usagers (cuisine, etc.);

Augmentation du nombre de chambres / places dans les hébergements disponibles;

### **Indicateurs :**

- Nombre de nouvelles places accessibles dans les refuges d'urgence (en raison de l'ajout de lits);
- Nombre de nouvelles places accessibles dans les logements de transition (en raison de l'ajout de lits);
- Pourcentage (%) d'augmentation des places dans les refuges;
- Pourcentage (%) d'augmentation des places dans les logements de transition;

## Plan de réponse communautaire aux campements

### Cibles :

- Finaliser tous les projets majeurs d'infrastructure financés d'ici 2026.
- Augmenter de 25 % les places dans les refuges d'urgence et les logements de transition.

## Secteur d'activité E : Coordination des ressources et collecte des données

### Résultat attendu :

Renforcement de la coordination régionale et de la collecte de données sur les campements, les personnes en itinérance hors refuge et à risque.

### Indicateurs :

- Communication régulière et collaboration avec les organismes communautaires et représentants municipaux pour le bon déroulement des activités;
- Production régulière de rapports régionaux sur les campements.

### Cibles :

- Avoir des rencontres trimestrielles avec tous les partenaires pour discuter de l'avancement des projets
- Produire 1 rapport annuel sur la situation de l'itinérance dans les campements et hors refuges, ainsi que les personnes à risque.

## Secteur d'activité F : Dépenses administratives

### Résultat attendu :

Il a été décidé qu'aucun montant ne serait réservé à la couverture des dépenses administratives. Les sommes reçues sont dédiées aux services directs à la clientèle.

### Indicateurs :

Toutefois, nous nous engageons à respecter les échéanciers pour la reddition de comptes.

### Cibles :

Respect de tous les délais de reddition de comptes jusqu'en 2026.

## 6. Références bibliographiques

Canada, M. des F. (2024, avril 16). *Budget de 2024*. <https://www.budget.canada.ca/2024/img/twitter-card.jpg>

Gouvernement du Québec. (2023). *DÉNOMBREMENT DES PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE VISIBLE AU QUÉBEC*.

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2023/23-846-05W.pdf>

Institut de la statistique du Québec. (2024). *Panorama des régions du Québec. Édition 2024*.

<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2024.pdf>

Québec, I. de la statistique du. (s. d.). *Coup d'œil sur la Chaudière-Appalaches*. Institut de la statistique du Québec. Consulté 23 décembre 2024, à l'adresse

<https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/chaudiere-appalaches-panorama>

La carte ci-haut modifiée a été tirée du site web officiel du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches. [Notre organisation - CISSS de Chaudière-Appalaches](#)

## 12 - Financement de contrepartie PRCC

Région	Source de financement	Description de l'investissement	Secteur d'activité correspondant	Année d'investissement par exercice financier	Montant du financement
12 - Chaudière-Appalaches	PAII 1.1 - Dédier des unités de supplément au loyer avec accompagnement à des jeunes vulnérables qui quittent les hébergements liés à la protection de la jeunesse	Ces investissements visent à dédier des unités de suppléments au loyer avec accompagnement selon l'approche SRA pour un profil de jeunes à risque imminent d'instabilité résidentielle. Une étude menée au Québec (Goyette et al., 2019) démontre que près du tiers des jeunes qui sortent les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (CRJDA) sont en situation d'instabilité résidentielle, une donnée confirmée par les résultats du dénombrement ponctuel 2022. Plus de la moitié fréquentent les refuges (MSSS, 2023), tandis que le reste se trouve dans des situations précaires, y compris des campements.	A et B : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent entre autres aux personnes de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et d'agir sur le risque de bascule en situation d'itinérance de ces jeunes.	2023-2024	53 600,00 \$
				2024-2025	53 600,00 \$
				2025-2026	53 600,00 \$
	PAII 3.1 - Rehausser le continuum de services en dépendance pour les personnes en situation d'itinérance	Ces investissements visent à adapter les ressources existantes afin de permettre, entre autres, un hébergement sécuritaire aux personnes souffrant de problèmes de dépendance, qui rencontrent souvent des obstacles d'accès à certaines ressources d'hébergement d'urgence et services. De plus, les investissements permettent de rehausser les équipes de liaison dans les urgences hospitalières qui offrent un accompagnement pour planifier la sortie de la personne après une hospitalisation. Dans le rapport sur le dénombrement 2022 de Montréal, 54 % des personnes sondées rapportent un problème de consommation de substances. Cette proportion s'élève à 80 % pour les personnes ayant passé la nuit à l'extérieur.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent la création et/ou la transformation de lieux inclusifs et à haut seuil. Également, ils permettent de viser le rehaussement de services qui agissent sur le risque de bascule en situation d'itinérance des personnes à leur sortie des centres hospitaliers.	2023-2024	294 000,00 \$
				2024-2025	294 000,00 \$
				2025-2026	294 000,00 \$
	PAII 5.3 - Augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent	Ces investissements visent à augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent. Ils s'inscrivent dans les initiatives de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA), qui visent à offrir des services de soutien personnalisés et adaptés aux particularités de ce profil de population, pour favoriser leur stabilité résidentielle. Les projets SRA s'accompagnent de Programmes de subventions aux logements (PSL) qui sont offerts attribués aux personnes par le biais de l'accès coordonné et basé sur des critères de priorisation basés sur la vulnérabilité des personnes. De plus, l'augmentation de l'offre de logements transitoires et permanent permet aux personnes en situation d'itinérance se retrouvant en situation hors refuge et/ou dans les campements de bénéficier de mesures de soutien favorisant leur accès à un logement adéquat et stable.	A et C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent aux personnes en situation d'itinérance de faire la transition vers un logement plus sécuritaire, adéquat et stable et de fournir des services qui visent à améliorer la santé et le bien-être de ces personnes.	2023-2024	274 700,00 \$
				2024-2025	274 700,00 \$
				2025-2026	274 700,00 \$
	PAII 6.1 et 6.2 - Soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition	Ces investissements visent à soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition pour accompagner vers des voies de sorties les personnes se retrouvant en situation d'itinérance. Ils contribuent également à adapter les services du continuum d'hébergement d'urgence et de transition aux besoins des populations vulnérables, y compris les femmes, les jeunes et les autochtones, en cohérence avec les besoins identifiés dans les cartographies régionales. La consolidation du continuum d'hébergement favorise également une approche coordonnée des services.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de réduire la pression sur les ressources d'hébergement d'urgence, qui refusent des personnes par manque de place. Ils favorisent l'accès, ce qui contribue à diminuer le nombre de personnes devant recourir à des campements.	2023-2024	428 200,00 \$
				2024-2025	774 315,00 \$
				2025-2026	679 055,00 \$
	PAII 6.3 - Consolider les services de proximité en itinérance	Ces investissements visent à consolider les services de proximité en itinérance, ce qui permet de rejoindre directement les personnes en situation d'itinérance dans leurs milieux de vie, incluant les lieux extérieurs et les campements, pour leur offrir les services dont elles ont besoin, notamment par le biais d'initiatives d'« outreach ». Également, ils visent l'adaptation de ressources d'hébergement existantes en dédiant des places à des personnes en situation d'itinérance ayant plusieurs troubles concomitants et ayant habituellement peu accès aux ressources étant donné leur profil. Enfin, ils visent le soutien aux services existants, pour les rendre plus équitables et accessibles.	C : Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs et les activités admissibles de l'initiative fédérale, qui permettent de répondre également aux obstacles immédiats des personnes ciblées par le financement (ex. : assurer une prestation de services inclusive et équitable et traiter les causes fréquentes de l'évitement des refuges).	2023-2024	150 800,00 \$
				2024-2025	150 800,00 \$
				2025-2026	150 800,00 \$
PAII 10.1 : Contribuer à réaliser des projets visant à réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit	Ces investissements visent à réaliser des projets dont l'objectif est de réduire l'itinérance des Premières Nations et Inuit. Ils permettent d'augmenter l'offre de services d'accompagnement en logement transitoire et permanent, et de soutenir et consolider le continuum d'hébergement d'urgence et de transition grâce à des projets culturellement adaptés. Entre autres, le soutien financier permet également l'ajout de modalités d'accompagnement adaptées à la réalité des Premières Nations et Inuit, un groupe surreprésenté dans la population en itinérance. Lors du dénombrement de personnes en situation d'itinérance de 2022, c'était environ 13 % des personnes répondantes qui s'identifiaient comme Autochtones (Premières Nations, Inuit, Métis ou autres peuples autochtones). Ces derniers étaient proportionnellement moins nombreux à avoir passé la nuit dans une ressource d'hébergement (transition, mixte ou pour personnes victimes de violence).	Ces investissements sont en cohérence avec les principes directeurs de l'initiative fédérale et l'ensemble des activités admissibles, qui permettent de répondre de façon culturellement adaptée aux besoins spécifiques des Premières Nations et Inuit en itinérance.	2023-2024	0,00 \$	
			2024-2025	0,00 \$	
			2025-2026	0,00 \$	